

Allemagne

Manifeste pour un «nouveau service public de radiodiffusion»

(Réd. CH-S) Le ton monte au sein de l'ARD, de la ZDF et de la Deutschlandradio, les critiques à l'encontre des géants médiatiques à financement forcé par les citoyens se font de plus en plus pressantes. Les téléspectateurs et auditeurs désertent pour se tourner vers d'autres médias.

La situation est-elle si différente du côté de la «Radio Télévision Suisse» (RTS)? Là aussi, on n'entend que des informations filtrées et encadrées et des opinions uniformes sur les thèmes décisifs de notre époque. Avec la technique du «nudging», nous, les consommateurs de médias, sommes poussés dans la direction de pensée souhaitée par les responsables des médias. En Allemagne, un certain nombre de collaborateurs de ces entreprises médiatiques réclame aujourd'hui un «nouveau service public de radiodiffusion».

Les revendications convaincantes présentées dans ce manifeste ne seraient-elles pas également pertinentes pour notre pays à la démocratie directe?

* * *

Nous, collaborateurs et collaboratrices d'ARD, ZDF et Deutschlandradio, ainsi que tous les autres signataires, apprécions en Allemagne un service public de radiodiffusion indépendant et fort, pilier essentiel de notre démocratie, de la communication sociale et de la culture. Nous sommes convaincus de ses principes et de sa mission de programmation définis dans le «Traité d'Etat sur les médias» [«Medienstaatsvertrag»]. Mais nous estimons que ces deux aspects sont menacés.

La confiance des citoyens dans le service public de radiodiffusion ne cesse de diminuer. Les doutes quant à l'équilibre des programmes augmentent. Nous constatons depuis de nombreuses années l'écart croissant entre le mandat de programmation et sa mise en œuvre. Nous avons rédigé ce manifeste afin que notre voix et notre expertise sur l'avenir de la radiodiffusion de service public soient entendues dans le discours social. [...]



Nos principes

- Diversité des opinions et des informations
- Equilibre et équité
- Transparence et indépendance
- Promotion de la culture et de l'éducation
- participation citoyenne
- financé par des contributions

Quels sont les problèmes actuels?

Depuis un certain temps, nous constatons un *resserrement de l'espace de débat* au lieu d'un élargissement de la perspective. Il nous manque l'accent sur notre mission principale: offrir aux citoyens des informations sous plusieurs angles. Au lieu de cela, la *fabrication de l'opinion et le reportage* se confondent de plus en plus d'une manière allant à l'encontre des principes d'un journalisme sérieux. Il est très rare que des débats de fond pertinents aient lieu avec des *opinions contradictoires*. Les voix qui remettent en question un consensus social – prétendu par les médias – sont au choix ignorées, ridiculisées ou même marginalisées. A cet effet, on utilise de manière inflationniste différents «termes de combat» tels que «penseur latéral», «négalionniste du climat», «agent de Poutine», «pacifiste conspirationniste» et autres, avec lesquels on tente de *diffamer et de réduire au silence les minorités* aux opinions divergentes.

Il est important de vérifier soigneusement les informations douteuses. Cependant, les soi-disant *vérifications des faits* suggèrent souvent, par leur conception, leur titre et leur formulation, une *prétendue vérité absolue* qui n'existe que ra-

rement. Le libre discours sociétal s'en trouve douloureusement réduit.

Des conditions internes et externes font que les collaborateurs de la radio et de la télévision publiques ne peuvent plus satisfaire à leurs *normes journalistiques et éthiques*. Il s'agit notamment de pratiques internes telles que le message principal des reportages déjà défini avant le début du tournage ou du reportage, la centralisation des reportages via des «news-rooms» ou des «newsdesks», une trop grande pression temporelle lors de la recherche, une programmation principalement axée sur l'audimat, des mesures d'économie des chaînes sur les programmes et, enfin et surtout, le fait que deux tiers du personnel rédactionnel n'ont que des contrats temporaires ou doivent même travailler entièrement sans contrat de travail en tant que soi-disant indépendants. Cette dernière situation entraîne des craintes existentielles qui favorisent à leur tour un journalisme «adapté». En raison de la forte fluctuation du personnel, il ne reste souvent pas de temps pour le transfert de connaissances professionnelles.

La *liberté de la presse à l'interne* n'existe pas dans les rédactions actuellement. Les rédacteurs des médias de droit public sont certes formellement indépendants, et la plupart du temps, il existe également des comités de rédaction qui devraient veiller à l'indépendance journalistique. Mais dans la pratique, les médias de droit public s'orientent vers l'éventail d'opinions de la majorité politico-parlementaire. Les voix dissidentes de la société civile ne parviennent que rarement dans l'espace de débat.

En outre, *l'influence extérieure de la politique, de l'économie et des groupes de pression* rend difficile un journalisme indépendant de qualité. Les liens d'intérêt entre la politique et l'économie ne sont que trop rarement mis en évidence et discutés dans des articles d'actualité. Les recherches courantes restent souvent superficielles dans leur essence.

Lors de l'élaboration des programmes, des facteurs tels que *les taux d'audience*, qui sont actuellement un argument omniprésent pour l'élagage dramatique et l'orientation populiste des offres culturelles et éducatives, ne doivent pas jouer de rôle. Le service public de radiodiffusion doit également *tenter de refléter et de transmettre des «domaines de niche»* supposés – ce qui correspondrait à sa mission éducative, mais qui a de moins en moins lieu. En outre, le service

public de radiodiffusion ne doit pas prendre pour (mauvais) modèle les programmes strictement et uniformément formatés des chaînes privées, comme c'est largement le cas actuellement. Cela vaut aussi et surtout pour les programmes radio de l'ARD sur le plan musical.

Les contributeurs ne participent pas directement à la sélection des membres des conseils d'administration de la radio, de la télévision et de l'audiovisuel, les organes de contrôle les plus élevés des chaînes publiques de radio et de télévision. Les membres des conseils d'administration contrôlent la gestion des radiodiffuseurs publics, mais qui les contrôle eux?

Cela signifie qu'il n'y a *pas de participation des contributeurs* aux décisions en matière de politique des médias, de finances et de personnel.

Les *programmes* sont également élaborés en grande partie *sans la participation du public*. La plupart des plaintes des contributeurs concernant les programmes ne sont guère entendues et n'ont donc que peu d'influence sur les reportages et la conception générale des programmes. Tant le public que les collaborateurs du service public de radiodiffusion ne sont généralement pas informés des réactions et des plaintes concernant le programme.

Seule une partie du *contenu* des médias de service public est *disponible sur Internet* et, la plupart du temps, pour une *durée limitée*. Cette pratique va à l'encontre de l'idée d'une radiodiffusion de service public et de l'idée d'un accroissement universel des connaissances sur Internet.

Le «nouveau service public de radiodiffusion» de demain

Le principe de la *contribution à la radiodiffusion* est maintenu. Il garantit *l'indépendance* du nouveau service public de radiodiffusion. Cela signifie que les établissements de droit public sont financés, mais aussi contrôlés, par la population.

Les *flux financiers* sont *transparents et accessibles au public*. Cela vaut en particulier pour la répartition du budget entre les différents départements, les rédactions et l'administration. La rémunération de tous les collaborateurs, y compris les postes de direction jusqu'à l'intendance, est transparente et réglée de manière uniforme selon une convention collective applicable à tous. Les rapports des cours des comptes des Länder sont facilement accessibles sur les plateformes de la radiodiffusion de service public.

Le nouveau service public de radiodiffusion *renonce à toutes sortes de recettes publicitaires*, de sorte que les contrats publicitaires ne peuvent pas entraîner de partialité dans les reportages.

Les *contributeurs* sont les propriétaires du nouveau service public de radiodiffusion. Leur *implication majoritaire dans les organes de contrôle* va donc de soi. Ce travail sera récompensé de manière appropriée. Il exclut l'exercice d'une autre fonction, source de conflits d'intérêts. La composition représentative des organes de contrôle pourrait par exemple s'inspirer de la composition des conseils citoyens. L'élection directe, le principe de rotation ou le tirage au sort sont autant de possibilités pour être représentatif de la société.

Le nouveau service public de radiodiffusion fait office de *quatrième pilier de la démocratie*. Au nom de la population, il assume des *tâches de contrôle importantes* vis-à-vis des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Pour qu'il puisse remplir cette mission, son indépendance vis-à-vis de l'Etat, de l'économie et des groupes de pression est garantie.

Les *effets de porte tournante* entre la politique et le nouveau service public de radiodiffusion sont *exclus* grâce à des périodes de blocage de plusieurs années; la distance professionnelle est garantie à tout moment. Tout type de *conflit d'intérêts* est *déclaré*, comme c'est également l'usage dans les travaux scientifiques. Le personnel de direction est tenu de présenter chaque année un *rapport public de transparence*. Les *postes de direction* doivent faire l'objet d'une annonce publique et être pourvus à l'issue d'une *procédure de sélection transparente*; ils sont limités dans le temps. Le renouvellement des contrats n'est possible qu'après un vote des collaborateurs directement subordonnés.

Le *nouveau service public de radiodiffusion contrôle la politique* et non l'inverse. La politique n'a aucune influence sur les contenus. Les reportages sont neutres, réalisés sous plusieurs angles et sans censure dans le cadre de la Loi fondamentale.

Cela implique l'obligation de *vérifier en permanence les prétendues vérités*. Pour les reportages, cela signifie une recherche ouverte et sans préjugés ainsi que la présentation de différents points de vue et d'interprétations possibles.

Le *public* a le droit de se pencher sur un fait et de se *faire une opinion par lui-même*, plutôt que de se voir présenter un point de vue «classé».

Dans la mesure du possible, les informations des *agences de presse* ne sont pas reprises *sans vérification*. Le nouveau service public de radiodiffusion assume sa responsabilité d'enquêter sur des événements autres que les dépêches d'agence et d'en rendre compte.

L'équité et le respect mutuel sont au cœur de notre action, tant au sein des maisons de radio qu'avec notre public. Les journalistes du nouveau service public de radiodiffusion n'utilisent pas de cadrage ni de formulations péjoratives.

Les *pétitions et les plaintes concernant les programmes* de la part des contribuables sont *prises au sérieux* par le nouveau service public de radiodiffusion. Un service de médiation décide de leur classement, de leur mise en œuvre et de leur publication. Les corrections du contenu des reportages seront communiquées au même endroit que les informations erronées dans le programme.

La représentation de la diversité politique et sociale passe par le *journalisme local, fondement essentiel* du nouveau service public de radiodiffusion. Même les sujets provenant de régions peu peuplées, supposés n'avoir qu'une pertinence locale ou concerner des minorités, doivent se refléter dans le programme. La décision de couvrir également des régions éloignées des agglomérations ou des métropoles doit être guidée par l'exigence journalistique et ne doit pas céder à la pression des coûts.

Le nouveau service public de radiodiffusion remplit également sa mission dans la même mesure en matière d'éducation et de culture. *L'éducation et la culture* représentent une *part substantielle* de l'offre de programmes et sont dotées d'un budget et d'un personnel adéquats.

La *culture*, dans sa grande diversité, est un *élément important* et l'expression de la société démocratique. Cette diversité doit être présentée et documentée de manière exhaustive. Cela concerne toutes les disciplines telles que la musique, la littérature, le théâtre, les arts visuels et autres. Une attention particulière est accordée à l'aspect promotionnel actif, par exemple par des productions propres ainsi que par le soutien d'artistes régionaux.

Le nouveau service public de radiodiffusion met l'accent sur la vie culturelle avec ses *propres corps sonores* tels que des orchestres, des big

bands et des chœurs, et s'engage dans le domaine de l'art et des *pièces radiophoniques*.

Les *archives* du nouveau service public de radiodiffusion sont *librement accessibles*. Elles sont des réservoirs essentiels de savoir et d'identité de notre société et revêtent donc une grande importance culturelle et historique avec un immense pouvoir de rayonnement. C'est dans ces archives, qu'il devrait continuellement enrichir à grande échelle, que le nouveau service public de radiodiffusion peut puiser de manière continue et s'assurer ainsi, et assurer la société, de la pertinence de la culture et de l'éducation.

Les contenus des *archives et des médiathèques* du service public de radiodiffusion peuvent être *consultés en permanence*. Les contributions et productions déjà diffusées sont disponibles sans limite de temps. Il est ainsi possible de recourir à tout moment à la mémoire collective de la société. Ceci est indispensable pour la formation de l'opinion publique.

Le nouveau service public de radiodiffusion dispose d'une *plateforme Internet non commerciale de communication et d'échange*, financée par les contributions à la radiodiffusion. Celle-ci utilise des algorithmes ouverts et ne fait pas commerce des données des utilisateurs. Dans cet espace, il fait contrepoids aux fournisseurs commerciaux, car un *échange sans censure et sans violence* fait partie des missions essentielles du nouveau service public de radiodiffusion.

Le journalisme de qualité a besoin d'une base solide. Le nouveau service public de radiodiffusion emploie principalement des *journalistes salariés*, afin qu'ils soient autant que possible libérés des contraintes économiques et structurelles. Ils sont ainsi indépendants et exclusivement soumis au code de la presse. Ils disposent de suffisamment de temps pour effectuer des recherches. La responsabilité individuelle du rédacteur ou du reporter doit être garantie et ne pas être assumée de manière centralisée par une «newsroom» ou un «newsdesk».

L'autonomie journalistique est une contribution essentielle à la garantie de la qualité journalistique et de la diversité des opinions. C'est pourquoi l'absence d'instructions pour l'activité rédactionnelle en ce qui concerne le choix des thèmes, la conception des sujets et l'utilisation des moyens est inscrite non seulement dans les statuts des rédactions, mais aussi dans les lois sur la presse des Länder et les traités d'Etat sur la radiodiffusion.

L'externalisation est contre-productive. Elle empêche le contrôle public et favorise le dumping salarial. La production de contenus de programmes, la mise à disposition de techniques et de personnel de production ainsi que le traitement des réactions du public sont donc effectués par les chaînes.

Le nouveau service public de radiodiffusion (tout comme l'actuel!) n'est pas en concurrence avec les médias privés. C'est pourquoi *l'évaluation prioritaire en fonction de l'audience ou du nombre de visites est supprimée*.

La stabilité de notre démocratie exige un nouveau service public de radiodiffusion géré de manière transparente comme un espace de débat ouvert. L'indépendance de la couverture médiatique, la représentation de la diversité des opinions et la participation des citoyens font partie de ses piliers.

Source: <https://meinungsvielfalt.jetzt/manifest.html>

(Traduction «Point de vue Suisse»)

Premiers signataires du manifeste

- Christoph Abée | designer, professeur, compositeur, musicien
- Dr. Michael Andrick | philosophe et auteur
- Gerd Antes | mathématicien et méthodologue
- Patrik Baab | publiciste, ancien rédacteur à la NDR
- Isabelle Barth | actrice, speakerine et artiste
- Bastian Barucker | auteur & pédagogue de la nature sauvage
- Prof. Kerstin Behnke | chef d'orchestre
- Frederic Belli | trombone solo de l'orchestre symphonique SWR
- Volker Birk | architecte de logiciels et militant pour les droits civiques
- Georg Blank | cameraman, WDR
- Tom Bohn | auteur, metteur en scène, organisateur de spectacles
- Julia Braun | ancienne pigiste fixe – rédactrice ARD / télévision pour enfants
- Volker Bräutigam | journaliste et collaborateur de longue date de la NDR (ARD-Tagesschau et NDR-Hauptabteilung Kultur)
- Philine Conrad | actrice
- Michael Denhoff | compositeur & violoncelliste
- Dorian Dragoi | créateur d'images, BR
- Sabine Erbler | monteuse à la WDR
- Franz Esser | Munich, cabarettiste musical
- Dr. Petra Fischer | jusqu'en 2022 rbb
- Silvia Fischer | scénographe et ancienne animatrice radio
- Jens Fischer Rodrian | musicien, poète, journaliste indépendant
- Lisa Fitz | artiste de cabaret, actrice
- Jürgen Fliege | Présentateur de talk-show ARD à la retraite
- Anja Franke | actrice, entre autres à la radio publique allemande
- Romanus Fuhrmann | acteur et speaker
- Dr. Ulrike Guérot | politologue et journaliste
- Gabriele Gysi | actrice et metteur en scène
- Andreas Halbach | collaborateur indépendant ZDF
- Reinhart Hammerschmidt | musicien indépendant dans le domaine de la nouvelle musique et de l'improvisation
- Anny Hartmann | diplômée en économie et cabarettiste politique
- Silke Hasselmann | Deutschlandradio, correspondante régionale pour le MV
- Andrea Haubold | musicienne d'orchestre à Berlin
- Carlo Himmel | acteur

- Beate Himmelstoss | ancienne speakerine à la BR
- Bianca Höltje | pédagogue, conseillère d'initiatives de création d'écoles
- Henry Hübchen | acteur
- Claudia Jakobshagen | actrice, porte-parole, RBB
- Luc Jochimsen | ancienne rédactrice en chef de la télévision hr
- Käthe Jowanowitsch | journaliste indépendante, Deutschland-funk et WDR
- Kristof Kannegiesser | cameraman et auteur, RBB
- Corinna Kirchhoff | actrice
- Carlo Kitzlinger | acteur, Lufthansa Captain AD
- Friedhelm Klinkhammer | ancien président du GPR à la NDR
- Astrid Kohrs | actrice
- Dieter Korbely | comité consultatif «Wir sind Medien» et critique des médias
- PD Dr. Axel Bernd Kunze | chercheur en sciences de l'éducation
- Dr. Norbert Lamm | virologue & généticien moléculaire
- Barbara Leitner | plus de 25 ans d'écriture radiophonique indépendante, entre autres pour la radio publique, maintenant coach et formatrice en communication (GFK dans les crèches et les écoles)
- Ulrich Lipka | porte-parole de la radio DLF Kultur
- Thorolf Lipp | Conseil d'administration Deutsche Akademie für Fernsehen e.V.
- Dr. Johannes Ludwig | Professeur, entre autres, de journalisme d'investigation
- Christoph Lütge | Université technique de Munich, ancien membre du Conseil d'éthique bavarois
- Doreen Luther | technicienne dans les opérations radiophoniques, rbb
- Henrike Madest | ancienne collaboratrice indépendante WDR
- Almut Masuth | musicienne et agent
- Uli Masuth | artiste de cabaret, compositeur, pianiste
- Dr. rer. nat. Jörg Matysik | chimiste, Université de Leipzig
- Michael Meyen | Professeur de sciences de la communication générales et systématiques à la LMU
- Bettina Minutillo | ancienne rédactrice de la presse écrite
- Prof. Dr Klaus Morawetz | Dresde
- Renée Morloc | chanteuse d'opéra
- Annetkatrin Mücke | journaliste indépendante au rbb
- Jürgen Müller | avocat, Kinderrechte Jetzt e.V., Wir-Gemeinsam-Bündnis
- Maren Müller | Présidente de la Conférence permanente du public
- Alessandro Nania Pacino | acteur
- Dr. Cornelia Nenz | ancienne présidente du conseil de radiodiffusion de la NDR
- Franz Neumeyer | coach, initiative de changement de formation
- Jeana Paraschiva | actrice et réalisatrice
- Haring Petersen | ancien ingénieur de production au LFH SH, NDR
- Richard Petersen | ingénieur au LFH SH, NDR, retraité depuis 2022
- Christoph Poppen | chef d'orchestre, ancien chef d'orchestre principal de la Deutsche Radiophilharmonie, ancien directeur du concours de musique de l'ARD
- Christine Prayon | artiste de cabaret (longtemps heute-show, ZDF)
- Manuel Rabbe | Directeur de la création
- Michy Reincke | musicien
- Martina Reitmann | cor solo adjoint de la Deutsche Radio Philharmonie, SR
- Alexa Rodrian | poète, musicienne et auteur indépendant
- Martin Ruthenberg | ancien speaker et présentateur de la SWR
- Michael Sailer | blogueur
- Arnd Schimkat | acteur
- Bettina Schmidt | ancienne rédactrice de DLF-Kultur
- Eva Schmidt | Radio Munich
- Kathrin Schmidt | écrivain, Prix du livre allemand 2009
- Michael Schmidt | ancien rédacteur de NDR MV, membre du conseil de radiodiffusion de NDR
- Andrea Schömmel | Directrice des enregistrements, SWR Baden-Baden
- Prof. DDr. Christian Schubert | psychoneuroimmunologue, professeur d'université à l'Université de médecine d'Innsbruck
- Christina Schütz | musicienne
- Dr. Harald Schwaetzer | Séminaire de philosophie, Stuttgart
- Dr. Thomas A. Seidel | président du conseil d'administration de Bonhoeffer-Haus e.V.
- Ole Skambraks | ancien collaborateur indépendant et rédacteur du MDR, WDR et SWR
- Markus Stockhausen | musicien, animateur de séminaires
- Tim Strecker | cameraman & chef-opérateur
- Beate Strehlitz | conseil consultatif de «Wir sind Medien» et critique des médias
- Alina Teodorescu | réalisatrice indépendante, entre autres pour la radio et la télévision publiques
- Walter van Rossum | ancien auteur de la WDR, critique des médias et journaliste d'investigation
- Harald von Herget | avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle
- Prof. Dr. phil. Harald Walach | Instituts CHS
- Raphaël Walter | violoncelliste
- Andrea Walz | Technicienne du son, SWR Stuttgart
- Peter Welchering | journaliste scientifique
- Hans-Eckardt Wenzel | chanteur, musicien, auteur, compositeur
- Tina Zimmermann | artiste plasticienne

ainsi que 33 collaborateurs et collaboratrices de la radiodiffusion de droit public, dont les signatures ont été déposées auprès de l'avocat Dr. Harald von Herget (vonherget.ch).